

# CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 Mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sans public sous la présidence de Monsieur Vincent SIODMAK, Maire.

Date de convocation	25/03/2021
Date d'affichage	25/03/2021
<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	11
Présents :	11
Pouvoir(s) :	
Votants :	11

Etaient présents : M. Éric PICORÉ 1<sup>er</sup> adjoint, Jean-Pierre THOMAS 2<sup>ème</sup>  
Mr Jean REBEROT 3<sup>ème</sup> adjoint, ARRIBART Hervé, COURAU Sophie  
DERVEAU Dominique, HENOT Valérie, JULHES Michel, LEMAIRE  
Alexandre, Alexandra THOMAS

Représentés :

Excusée :

Absent :

- Secrétaire de séance Mr Éric PICORE

## AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Autorisation encaissement chèque EDF

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2020

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal du 08 Décembre 2020,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Accepte à l'unanimité ce compte rendu*

## COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE :

Monsieur le Maire donne la présidence au deuxième Adjoint pour la présentation du compte administratif et du compte de gestion de la commune.

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Jean-Pierre THOMAS Après avoir entendu la lecture du compte administratif, considérant que M. Vincent SIODMAK a normalement administré les finances de la commune et des services annexes au cours de l'exercice 2020 et n'ordonnant que les dépenses justifiées utiles décide d'admettre les résultats arrêtés comme indiqués ci-dessous :

Le compte administratif et de gestion 2020 sont revus dans le détail et les résultats sont les suivants :

(en €)	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT :	234 112.63	393 972.36	159 859.73	
INVESTISSEMENT :	132 151.31	34 249.56		97 901.75
<b>EXCEDENT GLOBAL 2020 :</b>			<b>61 957.98 €</b>	
<b>REPORTS SERVICE EAUX</b>				
FONCTIONNEMENT	DEFICIT			1 597.33
INVESTISSEMENT	EXCEDENT		49 837.94	
<b>EXCEDENT SERVICE EAUX</b>			<b>48 240.61 €</b>	

## **AFFECTATION DU RESULTAT :**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un :

Excédent de fonctionnement	159 859.73 €
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	612 962.36 €
Déficit d'investissement	- 97 901.75 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	11 744.92 €
Report Service eaux fonctionnement	- 1 597.33 €
Report Service eaux investissement	49 837.94 €
<b>Excédent total de l'exercice au 31/12/2020</b>	<b>734 905.87 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide l'affectation du résultat comme suit :

✓ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	552 028.87 €
✓ Excédent d'investissement reporté (compte 001)	36 318.89 €
✓ Excédent fonctionnement capitalisé (compte 1068)	219 195.89 €

## **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 DU CCAS :**

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Jean-Pierre THOMAS Après avoir entendu la lecture du compte administratif, considérant que M. Vincent SIODMAK a normalement administré les finances de la commune et des services annexes au cours de l'exercice 2020 et n'ordonnant que les dépenses justifiées utiles décide d'admettre les résultats arrêtés comme indiqués ci-dessous :

Le compte administratif et de gestion 2020 sont revus dans le détail et les résultats sont les suivants :

(en €)	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT :	3 088.00	4 000.00	1 311.99	

**EXCEDENT GLOBAL 2020 : 1 311.99 €**

## **AFFECTATION DU RESULTAT DU CCAS :**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.
- Vu la dissolution du CCAS au 31 Décembre 2020, le résultat sera reporté sur le budget 2021 de la commune

Excédent de fonctionnement	1 311.99 €
Excédent antérieur reporté	1 115.16 €
Excédent total de l'exercice au 31/12/2020	2 427.15 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide que suite à la dissolution de CCAS au 31/12/2020, l'affectation du résultat sera reporté sur le budget de la commune :

✓ Excédent de fonctionnement reporté	2 427.15 €
--------------------------------------	------------

## **Le Maire reprend la présidence de la séance**

### **BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE**

Le Maire soumet à l'assemblée les projets de budget primitif pour l'année 2021. Il explique que la section investissement est déséquilibré suite à la donation des frères Bourdon

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal vote les dits budgets arrêtés aux sommes suivantes :**

Section d'investissement	dépenses :	454 263.89 €		
Section d'Investissement	recettes :	883 484.67 €	excédent	429 220.78 €
Section de fonctionnement	(dépenses et recettes) :	816 198.87 €		

### **VOTE DES DEUX TAXES**

Le Maire informe que depuis 2020 les communes ne vote plus le taux de la taxe d'habitation, en raison de sa suppression progressive.

Maintenant, le calcul de la taxe du foncier bâti inclut la taxe départementale

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des deux taxes directes locales, le

**Conseil municipal décide de maintenir les taux des Taxes pour l'année 2021, soit :**

TAXE SUR LE FONCIER BATI	20.00 %
TAXE DEPARTEMENTALE FONCIER BATI	31.72 %
SOIT TOTAL TAXE FONCIER BATI	51.72 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	41.72 %

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS**

Le Maire propose de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunication, à savoir :

- 30.41 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 40.55 € par kilomètre et par artère aérien

### **DELIBERATION APPROBATION DE LA CLECT DE LA CCRV**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts notamment l'article 1609 nonies C IV du CGI, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est approuvé par délibérations concordantes de la majorité des conseils municipaux,

Considérant que le CLECT s'est réuni le 18.12.2020 pour évaluer les AC liées au transfert de la compétence transport,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE le rapport de la CLECT du 18/12/2020 de la CCRV tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- CHARGE et DELEGUE Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

### **REPLACEMENT DU CAMION VOLÉ**

Le maire informe que le camion BOXER de la commune a été volé dans la nuit du 14 Février 2021. Il a été retrouvé dans les champs sans moteur et brûlé.

Nous devons en acheter un nouveau, le maire a trouvé un camion benne au prix de 15 395.43 € HT

Il est situé à côté de Nancy.

Il va faire une demande de subventions	DETR 30 % soit	4 618.63 €
	API 30 % soit	4 618.63 €

Reste à la charge de la commune HT 6 158.17 €

**Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR de 30 % soit 4 618.63 € et une subvention API (Département) de 30 % soit 4 618.63 €.**

**Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal soit 6 158.17 € HT.**

#### **AUTORISATION D'ENCAISSEMENT CHEQUE EDF**

Le maire informe que nous avons reçu un chèque de remboursement de EDF pour un montant de : **52.44 €**

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'encaisser ce chèque

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'encaissement du chèque EDF de 52.44 €**

#### **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2021**

Le maire fait un compte-rendu du dernier conseil communautaire

#### **TERRAIN A ACQUERIR**

Le Maire informe que Mme Desenlis propriétaire des parcelles AC70 et AC71 prévu pour l'installation de l'antenne de téléphonie est prête à nous les vendre ainsi que la parcelle AC67 attenante à la parcelle communale AC68.

Mr Julhes propriétaire de la parcelle AC66 enclavée et attenante à la parcelle de la commune propose également de la vendre.

Mme Gaillart est venue voir Mr Le Maire pour lui proposer l'achat de ses parcelles ZN 65 et ZN21 au lieudit Le Bosquet Baron

Ce sujet sera abordé au prochain conseil municipal.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Mme COURAU demande de voir pour un rendez-vous avec Mr SUDAROVICH pour une mise à jour complète du site de la commune

- Le Conseil Municipal demande de faire estimer la voiture de Mr BOURDON pour la mise en vente, Mr le Maire va voir avec le garage Peugeot

- AIRE DE JEUX

Mme COURAU demande que l'aire de jeux sur la place soit faite pour les vacances d'été, pour que les enfants puissent en profiter vue la conjoncture actuelle.

Le conseil Municipal après discussion décide de voir pour un aménagement total de la Place avec une aire de jeux sécurisée et refaire le terrain de boule.

Ce projet mérite réflexion et donc la commission travaux se réunira en Avril pour avancer sur ce projet.

Fait et délibéré les, jour mois au que dessus ont signé au registre les membres présents.

Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 21h50